

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## CHÔMAGE DES JEUNES: IL FAUT AGIR IMMÉDIATEMENT!

Avec une augmentation du chômage en avril de près de 41% sur un an, les moins de 30 ans constituent la tranche d'âge qui a connu la plus forte augmentation depuis le début de la crise. Les chiffres du mois de mai sont sur le point d'être publiés et il est à craindre que cette tranche d'âge fasse à nouveau le plus lourdement les frais des conséquences de la crise sanitaire. Dans ce contexte, l'OGBL Jeunes réitère sa revendication visant des actions concrètes et immédiates afin de lutter contre le chômage des jeunes. Nous ne pouvons pas courir le risque de créer une nouvelle génération oubliée!

En temps de crise, les jeunes sont toujours les plus exposés à la précarité et au chômage. Dans cet environnement, les premiers emplois, les emplois intermédiaires et les petits boulots manquent. Les missions intérimaires et les contrats à durée déterminée qui sont largement occupés par des jeunes ne sont pas renouvelés. Il ne faut pas oublier non plus que la fin de l'année scolaire approche et qu'un nombre de jeunes demandeurs à la recherche d'un premier emploi vont arriver sur le marché du travail.

À cet effet et afin de lutter contre la précarité des jeunes, l'OGBL Jeunes revendique:

- Un renforcement des actions liées à la «Garantie pour la jeunesse» et des moyens et des fonds européens et luxembourgeois qui y sont consacrés pour aider les jeunes à trouver un emploi!
- Une réforme du Contrat d'initiation à l'emploi (CIE) et du Contrat d'appui-emploi (CAE) afin de laisser la place à des contrats à durée indéterminée (CDI) qui ne sont pas limités dans le temps et qui offrent davantage de garanties et de perspectives aux jeunes salariés. Seul les entreprises qui embauchent des jeunes en CDI doivent être soutenus.
- Le rétablissement d'un droit universel aux indemnités de chômage afin de lutter contre la précarité des jeunes demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, les indemnités sont conditionnées à l'âge, à la période d'inscription en tant que demandeur d'emploi et/ou au type de diplôme obtenu.
- La création de mesures spéciales pour les jeunes chômeurs et demandeurs d'emploi afin de les maintenir dans l'emploi et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour lutter contre les inégalités, la précarité et le chômage des jeunes, l'OGBL Jeunes est convaincu qu'il faut agir immédiatement et qu'il faut s'en donner les moyens!

**Communiqué par l'OGBL Jeunes**

**le 19 juin 2020**